

Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liège

ENCENSOIR ROMAN

XII^e SIECLE

(Musée archéologique liégeois)

L'opportune intervention de l'association « Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois » vient d'enrichir les séries de ces musées d'une pièce du plus haut intérêt : un encensoir en bronze d'une qualité parfaite.

Sa hauteur est de cent et quinze millimètres ; son diamètre de cent et onze. Le temps a substitué à la dorure qui le recouvrait jadis, une savoureuse patine d'un noir roussâtre.

Il y aurait une intéressante étude à écrire sur l'encensoir, ses origines et les transformations que sa forme a subies au cours des siècles.

Pour lui, comme pour la plupart d'ailleurs des objets du moyen âge et même des époques postérieures, la documentation dont nous disposons, n'est que fragmentaire, et l'on s'étonne de ce qu'un tel sujet n'ait pas encore tenté un archéologue.

Pour l'histoire du mobilier religieux auquel appartient notre encensoir, on ne trouve à consulter que des ouvrages de grand mérite mais qui ont beaucoup vieilli (1). Il serait utile de les reprendre, de les développer et d'user pour leur illustration, des procédés de reproduction que nous offrent la photographie et ses dérivés, particulièrement la phototypie, plus parfaits et surtout plus fidèles que ceux auxquels devaient recourir nos devanciers.

Qu'on me permette d'y insister puisque l'occasion m'en est offerte, et de faire remarquer qu'en ce qui concerne les instruments domestiques, les recherches ont été encore

(1) Je citerai J.-J. BOURASSE, *Dictionnaire d'archéologie sacrée (Nouvelle encyclopédie théologique... publiée par Migne)*, Paris, 2 volumes, 1851; VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Paris, Morel, 6 vol., 1870-1875; H. OTTE, *Handbuch der kirchlichen Kunstarchäologie*, Leipzig, T.-O., Weigel, 2 vol., 1883-1884; REUSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2^e édition, Louvain, C. Peeters, 2 vol., 1885-1886.



ENCENSOIR ROMAN

XII^e siècle

beaucoup moins poussées qu'en ce qui regarde les objets destinés aux besoins du culte. Ils formaient cependant une importante partie du décor de la vie de nos ancêtres. Leur connaissance nous permettrait de mieux reconstituer le milieu où s'est écoulée l'existence de ceux qui nous ont précédés, et nous mettant au courant de la façon dont ils vivaient, renforcerait cette sorte de communion spirituelle que le culte de leur souvenir établit entre eux et nous.

La matière est vaste et attrayante. Je souhaite qu'un érudit bien préparé s'en empare.

Pour écrire l'histoire de l'encensoir antérieurement au XII^e siècle, il faudrait surtout recourir au témoignage des textes et aux monuments figurés (2). Il n'est guère qu'une région, et encore en une assez brève période, qui pour les époques antérieures, nous présenterait des originaux.

L'usage de répandre de l'encens sur des charbons ardents de manière à provoquer un nuage odoriférant et d'embaumer l'atmosphère, a été emprunté par l'Église au culte romain, et l'on peut se demander si dans l'antiquité, cette pratique n'a pas été imposée par la nécessité de combattre l'odeur répugnante des chairs consommées sur les autels. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'offrande de l'encens aux divinités était de pratique courante chez des peuples orientaux et chez les Grecs, longtemps avant la fondation de Rome.

La combustion de l'encens ne requérait donc point un instrument particulier, et le nom par lequel on désigne celui dont nous faisons usage, servait, sous sa forme latine : *incensorium*, à désigner le récipient où était conservé l'encens. En fait, l'encensoir était donc alors ce que nous appelons la navette.

A l'époque chrétienne, la flamme des sacrifices ne s'allumant plus dans les églises, il fut nécessaire d'y faire usage de récipients où se déposaient des braises ardentes. J'imagine qu'ils ne durent être inventés qu'après que les fidèles furent sortis des catacombes. Je tire argument de ce que le plus ancien inventaire liturgique, daté de 303, ne mentionne point l'encensoir (3).

Celui-ci revêtait trois formes différentes.

Certains encensoirs ne se présentaient point comme les récipients mobiles, suspendus à des chaînettes et destinés à

(2) Les ouvrages que j'ai signalés plus haut indiquent un bon nombre de ces textes et de ces monuments. Il faut y ajouter ceux que renseigne ou reproduit H. LECLERCQ, *Encensoir* (F. CABROL et H. LECLERCQ, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. V, colonnes 21-33.)

(3) CABROL, *Ibidem*, colonnes 22-23.

être balancés, qui sont encore en usage. Aucun de ceux que j'ai en vue ne nous est parvenu, mais, d'après les textes, leur poids même les rendait fixes. C'étaient, en réalité, des brûle-parfums placés auprès de l'autel ou devant des images saintes. Certains d'entre eux étaient tirés de métaux précieux et incrustés de pierreries. Il est inutile d'ajouter que ce sont les textes seuls qui nous les font connaître. Tels ces deux encensoirs d'un or très pur, du poids de trente livres, que Constantin offrit à la basilique de Latran, ainsi qu'un troisième, également de la même matière, pesant dix livres, orné de quarante deux émeraudes et hyacinthes.

A côté de ces brûle-parfums que leur nature ne permettait guère de déplacer, on dut éprouver le besoin d'en posséder qui fussent plus aisément transportés aux endroits opportuns. Ils affectèrent la forme de ces réchauds de table que connut le XVII^e siècle : un récipient circulaire percé de trous pour le passage de l'air, reposant sur trois ou quatre pieds, et muni d'un manche en bois permettant de le manier aisément (4).

On doit y joindre des récipients formés par une coupe pédiculée, rappelant le ciboire, et dont le couvercle était aussi perforé pour livrer passage aux vapeurs de l'encens. La fantaisie en varia les formes. Certains d'entre eux l'attestent, tel celui qui figure une tête humaine (5).

Tous ces types disparurent. Seul demeura celui qui est utilisé dans nos églises : un vase composé de deux cupules s'emboîtant l'une dans l'autre, suspendu à trois ou quatre chaînettes fixées au rebord de la capsule inférieure, et réunies à un disque métallique, la platine de main, munie sur le dessus d'un anneau de suspension. Peut être en raison de son ornementation, cette platine de main s'appelait, au XII^e siècle, un lis. Elle est percée d'un trou donnant passage à une chaînette fixée à la partie supérieure du couvercle, et permettant à celui-ci, grâce aux coulants dont ses bords sont munis, de glisser le long des chaînettes de support. Il suffit d'opérer une traction sur la chaînette centrale et de soulever ainsi le couvercle, soit pour l'entretien du feu, soit pour le dépôt des grains d'encens.

Tous nos encensoirs se ramènent à ce type, mais celui-ci ne fut point définitivement constitué dès son origine. Il nous est permis de mieux en juger que nos prédécesseurs. Pour Bourassé, comme pour Viollet-le-Duc et pour Reusens, à ne citer que ceux-là, les plus anciens encensoirs qui nous

(4) *Ibidem*, figure 4068.

(5) *Ibidem*, figure 4070.

sont parvenus, ne dateraient que du XII^e siècle. Cette assertion toujours exacte en ce qui concerne nos régions, ne l'est plus d'une manière absolue. Les découvertes réalisées en Egypte ont enrichi l'archéologie des productions de l'art copte. Rapprochées des figurations que portent les monuments aujourd'hui mieux connus, elles permettent de se rendre compte de l'aspect que présentait, au début, l'encensoir à balancer : un récipient d'allure cylindrique ou hémisphérique à trois pieds, suspendu à trois chaînettes que réunissait un anneau de préhension. Tels se présentent certains encensoirs coptes du VI^e au VIII^e siècle (6). Il en est qui sont munis d'un lis gracieusement décoré.

Ces encensoirs ne comportaient point de couvercle. La raison pour laquelle celui-ci fut ajouté, se comprend aisément. Le balancement des encensoirs qui n'en étaient point munis, pouvait risquer de projeter en dehors du récipient, des braises incandescentes, et d'occasionner des accidents. On imagina de surmonter la cupule d'un couvercle ajouré à charnière, au sommet duquel s'accrochait la chaînette unique servant à la mouvoir. Pour soigner le feu ou y placer l'encens, il fallait donc faire reposer l'instrument sur un support (7). L'inconvénient qui en résultait disparut lorsqu'on eut imaginé de munir le bord du couvercle des trois ou quatre coulants dont j'ai signalé la présence, et de multiplier le nombre des chaînettes.

Je ne vois pas à quel moment cette modification fut opérée, les exemplaires qui nous auraient permis de le fixer, ayant disparu, car, ainsi que je l'ai noté plus haut, l'affirmation de ceux qui nous ont précédés, est demeurée exacte : pour nos régions occidentales, les plus anciens encensoirs connus ne paraissent point antérieurs au XII^e siècle.

C'est parmi ces témoins vénérables que prend place celui que j'étudie. Il faisait partie de la collection d'un amateur parisien au goût très fin, Octave Pincot, auquel, en 1930, j'ai eu le plaisir de servir de guide pour la visite de l'exposition de l'art de notre ancien pays de Liège.

La dispersion des pièces qu'il avait recueillies, occupa deux vacations. Des cent trente-un numéros qui composaient la première d'entre elles, aucun n'est banal. Une quinzaine de clochettes en bronze de la Renaissance ; une série de plus de quarante pièces en émail de Limoges, principalement du XIII^e siècle : crucifix, châsses, reliquaires, colombe eucharistique, pyxides, mors de chape, encensoirs, navettes à encens, gémellions, composaient un ensemble merveilleux

(6) *Ibidem*, figures 4063, 4065 et 4068.

(7) *Ibidem*, figure 4069.

auquel s'ajoutaient près d'une cinquantaine d'encensoirs de différentes régions, montrant l'évolution de cet ustensile de l'art copte au XVI^e siècle ; puis encore des objets divers, surtout d'art religieux, en cuivre ou en bronze, doré ou émaillé. On ne s'étonnera pas de ce que le produit de cette vacation se soit élevé à un nombre appréciable de millions qui réduits en nos francs belges, ne représentent pas moins une somme fort respectable.

C'est de cette remarquable réunion qu'est sorti, ainsi que je l'ai dit, notre encensoir, et je n'hésite pas à constater que parmi les vingt-quatre encensoirs reproduits dans les planches ornant le catalogue, il occupe une des premières places. Si j'en excepte l'encensoir copte, il peut, au point de vue de l'ancienneté, être situé au premier rang. Que dans une aussi abondante série, il fût seul à s'inscrire parmi les pièces du XII^e siècle, montre à quel point celles-ci sont rares, et son mérite s'en accroît encore.

Son ornementation participe des deux genres de décoration qui furent en usage pour les encensoirs du moyen âge : la stylisation de la flore et les motifs architecturaux.

La cupule inférieure hémisphérique repose sur une base circulaire s'évasant légèrement. Nu dans sa partie convexe, le récipient porte, en tendant à la verticale, une zone assez large composée d'un motif, huit fois répété, où une palmette empruntée, semble-t-il, à l'arum, s'encadre de deux rinceaux de fougère en voie de développement, savamment stylisés.

Sur cette zone, repose une étroite bande où des losanges ont été obtenus par la rencontre d'obliques tracées à l'outil.

Cette bande est interrompue par les quatre coulants où s'engageaient les chaînettes. Les côtés latéraux de ces coulants ont été percés d'un trou circulaire : sans doute une broche s'y engageait-elle pour fixer les chaînettes.

A ce détail près, la partie inférieure du couvercle reproduit la même disposition que le registre supérieur du récipient. S'incurvant vers le centre, le couvercle présente le motif des huit palmettes accostées de rinceaux que j'ai décrit plus haut.

Au dessus de cette large bande, une vingtaine de rinceaux doubles projettent vers le haut, leurs extrémités étalées pour former autant de palmettes. Cet ensemble floral sert de base à la représentation d'une église.

Celle-ci est bâtie en forme d'une croix grecque à branches égales au pignon triangulaire de chacune desquelles s'accolle une absidiole percée de trois ouvertures.

Quatre chapelles semi-circulaires, également à trois ouvertures, s'intercalent entre les bras de la croix. L'ensemble est dominé par une coupole éclairée par huit fenêtres.

Le souci de reproduire une œuvre d'architecture a été poussée au point de différencier les détails des couvertures des deux genres de bâtiments. Sur les toits à double versant des bras de la croix, l'artiste a figuré de larges tuiles rectangulaires, tandis que la coupole et les hémicycles sont clôturés par un recouvrement de bandes de plomb formant une ondulation qu'interrompent des bourrelets intermédiaires où se rejoignent, en s'enroulant l'un dans l'autre, les bords latéraux de ces bandes de couverture. A leur extrémité inférieure, celles-ci sont découpées en écaille de poisson. Un bouton percé d'un trou à sa partie supérieure, pour permettre l'attache de la chaînette centrale, occupe la place de la croix terminale.

L'encensoir a été exécuté en fonte à cire perdue, et selon la technique du temps, les vides n'ont été percés qu'après la coulée. La ciselure a parachevé le décor.

L'auteur du catalogue, un expert parisien de renom, a naturellement indiqué la région d'origine de la pièce. Ignorant, comme presque la totalité des Français, l'existence de la Wallonie, il l'attribue à l'art flamand ou rhénan.

Mon excellent collègue de la Commission royale des Monuments, l'architecte Camille Bourgault, me signale que le dessus de l'encensoir reproduit très exactement le plan et la disposition de l'église des Saints-Apôtres à Cologne. Pour un motif bien compréhensible, l'artiste s'est abstenu de modeler les quatre tours rectangulaires qui, dans l'édifice colonais, forment les bras de la croix.

Ainsi donc, il paraît très vraisemblable d'attribuer cet encensoir à un atelier colonais, tout en ne perdant pas de vue qu'en raison des relations multiples existant entre Liège et sa métropole ecclésiastique, la possibilité de l'exécution de cet objet à Liège même, ne se trouve pas exclue.

Formulons le vœu que les ressources dont pourront disposer l'actif fondateur et président de l'A. M. I. A. L. et ses généreux collaborateurs, les mettent à même d'ajouter, de temps en temps, quelque pièce de valeur aux collections de notre Musée. Mais, je crois qu'en dépit de leur zèle, ils ne rencontreront que rarement l'occasion d'en découvrir qui présentent un aussi grand intérêt que cet objet particulièrement remarquable.

Joseph BRASSINNE.